

LA LETTRE



Communauté de Communes
Cœur de Charente

www.coeurdecharente.fr



- proximité
- jeunesse
- santé
- urbanisme
- sports & loisirs
- économie

Le mot du président

Nouvel An... Nouvel Élan

L'année 2019 sera placée sous le signe de l'investissement.



Dans le cadre du déploiement du très haut débit, les premières prises FttH devraient être posées prochainement et l'élaboration du PLUi se déroule conformément au planning prévisionnel. Les études environnementales et techniques relatives au stade d'eau vive, dont l'implantation à Mansle est acquise, vont démarrer sous peu. Les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire d'Aigre ont commencé et ceux de celle de Saint-Amant-de-Boixe débuteront cette année ; il en est de même du pôle jeunesse de Vars et de la gendarmerie de Mansle. Tous ces investissements n'auraient pu voir le jour sans l'aide précieuse de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente et des services de l'État que je me dois de remercier pour leur accompagnement efficace.

Le mois de janvier étant traditionnellement celui des vœux, je forme le souhait que nos dirigeants prennent enfin la mesure de la fracture croissante qui sévit entre les « élites » du Pays et une grande partie de la population, notamment rurale, et qu'ils résolvent, au plus vite, la crise sociale que nous traversons.

Permettez-moi enfin de vous présenter ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux, que 2019 leur apporte ainsi qu'à vous-même, bonheur, santé et une foule de moments agréables et d'amitié partagée.

Bien à vous

Jean-Pierre de Fallois,
président de la CdC Cœur de Charente,
conseiller municipal à Mansle

Siège communautaire

Direction générale des services / Services communication, développement économique, tourisme, culture et patrimoine, comptabilité.
10, route de Paris - 16560 TOURRIERS
tél. 05 45 20 68 46

www.coeurdecharente.fr

 Accès aux services de santé

Le déploiement des maisons de santé se poursuit

Deux nouvelles maisons de santé sont entrées en services en 2018 (Aunac le 1^{er} septembre et Vars le 1^{er} novembre). Elles permettent aux professionnels de santé du territoire d'exercer dans de bien meilleures conditions et à d'autres de venir s'installer au bénéfice des patients. La CdC livrera avant l'été 2019 la maison

de santé de Saint-Amant-de-Boixe. Le cabinet Gouedo d'Angoulême se chargera de superviser la construction (démarrage des travaux prévu en février) qui sera implantée chemin des Bouchaudières, à proximité des ambulances saint-amantaises, qui ont récemment emménagé dans un bâtiment communautaire. Les travaux de la Maison de Santé d'Aigre, conçue par le cabinet d'architecture Genaud d'Angoulême, ont commencé en début d'année et doivent durer 12 mois.

Bassin d'eau vive de Mansle

Cœur de Charente décroche les financements de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État

En novembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre National du Développement du Sport ont décidé de soutenir le projet. À ce jour ce sont donc 1,4 million d'€ qui sont alloués au territoire pour lui permettre d'atteindre l'objectif de livrer l'équipement en 2021. Ce projet structurant pour Cœur de Charente et plus largement pour la Charente participera de toute évidence à affirmer l'identité sportive et touristique du Département et par conséquent la filière économique touristique. **Prochaine étape** : les études réglementaires et de conception.


 Très Haut Débit
Les premières prises commercialisées à la fin du 1^{er} semestre 2019

Malgré du retard en raison de contraintes techniques et de recrutement pour l'entreprise Axione, les premières prises seront commercialisées sur les communes de Lonnes, Juillé, Villejésus, Saint-Amant-de-Boixe et Anais, à la fin du 1^{er} semestre. Les communes concernées par les jalons suivants veilleront à ce que toutes les maisons soient bien

recensées pour que le déploiement de la fibre optique soit complet.

Pour toute information, consultez le site www.charente-numerique.fr et retrouvez toutes les informations utiles :

- *Le Syndicat Charente numérique*
- *Actualités*
- *Foire aux questions*
- **Quand aurai-je la fibre ? vous souhaitez connaître la date prévisionnelle d'accès au service, inscrivez le nom de votre commune et cliquez sur votre habitation.**

 Jeunesse et Parentalité

Toujours une priorité

Approuvé le 22 novembre 2018, le Schéma d'Action Sociale de la CdC démontre que le territoire est attractif pour les familles avec enfants* et que la qualité des services publics qui leur sont dédiés est très satisfaisante du point de vue des usagers interrogés.

Par ailleurs, il n'est pas surprenant de constater la présence plus importante de familles avec enfants résidant sur le sud du territoire, qui bénéficie d'une situation géographique proche de l'agglomération angoumoisine.

Ce constat conforte la décision de notre collectivité d'engager le chantier de construction d'un Pôle dédié à l'enfance, la jeunesse et les familles sur la commune de Vars, à proximité de l'école. Le permis de construire sera déposé au 1^{er} semestre 2019 et les travaux doivent débuter au 2^e semestre : un projet ambitieux dont la conception a été confiée au cabinet d'architecture Popéa de Charente-Maritime.

* le taux des 0-17 ans (20,5 %) est sensiblement plus élevé que le taux départemental (19,6%)

 Développement économique et aides aux entreprises

La communauté de communes Cœur de Charente conventionne avec la Région Nouvelle Aquitaine, afin de conformer ses actions de développement économique avec la stratégie régionale. Ce conventionnement permettra de réintroduire un système d'aides directes aux entreprises piloté par la CdC. L'ancien dispositif, « ADEL TPE 16 », avait ainsi permis d'octroyer 108 000€ d'aides à 22 entreprises du territoire au cours des trois dernières années.

 Julie Goulard, **Service économique**
economie@coeurdecharente.fr
05 45 20 09 65 – 06 28 84 65 23

Dates à retenir en 2019 :

- Forum «Parcours jeune» à Vars, le 30 mars
- Foire exposition d'Aigre, les 4 et 5 mai
- Foire exposition de Mansle, les 24 et 25 août



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

1. Un **projet de territoire** à l'échelle de la communauté de communes Cœur de Charente.



2. Un **document transversal** qui s'intéresse à toutes les composantes de l'aménagement.



3. Un **document réglementaire** qui régit les autorisations d'urbanisme.

Où ai-je le droit de construire ?

Que puis-je construire et comment ?

Comment mon projet s'inscrit-il dans le projet communautaire ?

Comment se construit-il ?

Calendrier

Jun 2018 → janv. 2019



État des lieux : pourquoi ?

Le **diagnostic** permet de comprendre l'ensemble des composantes du territoire et d'en faire émerger les enjeux en matière d'aménagement.

Fév. → sept. 2019



Le cap : quoi ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** décrit l'ambition du territoire pour les 10 ans à venir en répondant aux enjeux issus du diagnostic.

Oct. 2019 → oct. 2020



Les moyens : comment ?

Le Projet est ensuite traduit spatialement et réglementairement au sein d'un **document graphique** (découpe du territoire en zones) et d'un **règlement écrit** (règles associées à chaque zone). Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** viennent préciser les intentions sur des secteurs-clés.

Oct. 2020 → oct. 2021



La validation

À cette étape, le projet est soumis à l'avis de tous les acteurs du territoire : les partenaires techniques, les communes et l'État mais aussi les habitants via l'enquête publique.



Fin 2021

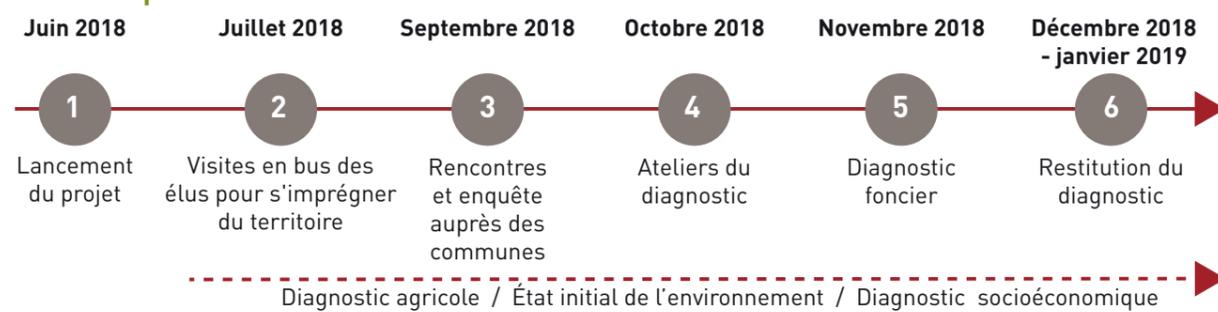
Mise en application

Avec qui ?

Le projet de PLUi se construit collectivement. Tout au long de la procédure, des temps d'échanges et de travail sont prévus **avec les élus et le personnel des collectivités, avec les services de l'État et organismes de conseil** (CAUE, Chambre de Commerce, Chambre des métiers, Chambre d'Agriculture...), **avec les agriculteurs, avec les associations locales et les spécialistes locaux** et surtout **avec l'ensemble de la population**.

Où en sommes-nous ?

UN DIAGNOSTIC ENGAGÉ DEPUIS LE MOIS DE JUIN 2018 : des temps de travail collectifs et individuels



DES CONSTATS PARTAGÉS



Un paysage majoritairement agricole aux nombreux atouts écologiques et patrimoniaux.



Le fleuve Charente et ses affluents : un atout identitaire du territoire à reconquérir.



De grandes infrastructures Nord-Sud (N10, LGV, rail), atouts et contraintes pour le territoire.



Des dynamiques territoriales différenciées marquées par l'influence des territoires extérieurs.

Comment participer ?

Votre avis compte, n'hésitez pas à l'exprimer !

Pour connaître l'avancée de la procédure

- Rendez-vous sur www.coeurdecharente.fr
- Retrouvez **les articles** dans les bulletins communaux et la lettre communautaire
- Découvrez les contenus grâce à l'**exposition itinérante**

Pour donner votre avis et participer à la construction du projet

- Déposez vos propositions/observations au sein des **cahiers de suggestions** mis à votre disposition dans chaque commune
- Contribuez aux **ateliers participatifs** pour l'élaboration du projet
- Participez aux **réunions publiques** organisées à chaque étape

Des ateliers sont aussi prévus avec les écoles volontaires pour contribuer à la réflexion communautaire.

Pour assister à la présentation du diagnostic

- 31 janvier - 19h : Mansle [salle Pierre Ramblière]
- 4 février - 19h : St-Amant-de-Boixe [salle des fêtes]
- 5 février - 19h : Aigre [salle des fêtes]

Venez-nous rencontrer pour poser vos questions, alimenter nos réflexions, contribuer !

Pôle aménagement & environnement

Services assainissement, bâtiments et travaux, urbanisme, 5 avenue Paul Mairat
16230 MANSLE / tél. 05 45 20 71 33